

AMBITION :

FAIRE DIALOGUER LES
INFRASTRUCTURES
AVEC LE PAYSAGE

Poursuivre la définition d'une charte de développement maîtrisé des énergies renouvelables à l'échelle du Mellois en Poitou

ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉS

- Zones d'activités économiques et friches
- Exploitations agricoles
- Boisements et parcelles bocagères

PILOTE DE L'ACTION

- Direction de l'Aménagement et de l'Habitat de la CCMP

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Propriétaires de bâti : professionnels et particuliers
- Propriétaires forestiers
- Agriculteurs/sylviculteurs
- Habitants et entreprises
- Collectivités/communes

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- PLUi-H
- SCoT du Mellois en Poitou
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Contrat d'Objectif Territorial (COT) issu du programme "Territoire Engagé Transition Écologique" (ADEME)
- Fiche "filère bois" dans le cadre de la fiche socle n°2 de la stratégie attractivité économique et touristique de Mellois en Poitou

CONTEXTE ET ENJEUX

A l'heure actuelle, les impacts du changement climatique et des choix énergétiques sont devenus une réalité perçue et vécue dans le quotidien de tous. Sur le Mellois en Poitou, ce sont autant les richesses naturelles et culturelles qui fondent l'esprit de lieux que la qualité du cadre de vie de ses habitants qui sont menacées. Le XXI^{ème} siècle se présente comme celui d'un changement important à opérer dans notre façon d'habiter, de se déplacer, de travailler, de produire...

OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

Face à ces enjeux, la communauté de communes du Mellois en Poitou fait le pari que le paysage, au cœur du projet de territoire porté par ses élus et services, est aussi un levier pour faciliter les transitions nécessaires, en complémentarité de l'ensemble des actions de lutte contre le changement climatique engagées par la collectivité (PCAET...). Le paysage ne doit pas être vu comme une contrainte, mais plutôt se positionner comme une opportunité pour parvenir à réduire ses besoins par la sobriété et l'efficacité, et à couvrir au maximum ces derniers par des filières de productions énergétiques renouvelable et locales : biomasse avec le bois-énergie et le biogaz, solaire thermique et/ou la géothermie, principalement sur les espaces déjà urbanisés (toitures, parkings, friches, etc.)

FREINS À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- L'absence de dialogue entre les acteurs et des règles parfois trop contraignantes pour les acteurs privés (périmètres de protection notamment)
- Une faisabilité technique et des objectifs de qualité paysagère qui ne se rejoignent pas toujours

LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Ressources financières avec des retombées locales
- Accompagnement par des partenaires techniques (ADEME, CRER, etc.) et outils disponibles
- Volonté grandissante d'atteindre une autosuffisance énergétique

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers	Temporalité
■ STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE			
Appuyer la structuration de la filière énergétique liée à la ressource bois : - Réalisation d'une étude de faisabilité : évaluation de la ressource (linéaire bocager, superficie des espaces boisés, etc.), recensement des acteurs de la filière, estimation des débouchés ; - Mobilisation des acteurs : création d'une structure permettant de mobiliser et d'échanger ; - Réalisation de plans de gestion bocagers et forestiers avec mutualisation des moyens (entre communes et agriculteurs intéressés) ; - Réalisation concrètes : installation de chaufferies bois, utilisation comme matériaux de construction, etc. - Réglementer au PLUi-H les installations photovoltaïques en toiture pour faciliter leur intégration paysagère	Chambre d'agriculture 79 ; SAFER ; CRPF ; ONF ; CREN ; CD79 ; ACCA ; Prom'Haies ; Afac agroforesterie ; scieries	Faible investissement pour ingénierie dédiée à l'accompagnement et suivi ; investissement important pour mise en œuvre de projets d'aménagement	Action pouvant être démarrée à court terme mais qui s'échelonne sur le moyen-long terme
■ AMÉNAGEMENT ET OPÉRATIONNEL			
Renforcer le volet intégration paysagère pour tout projet ENR : - Intégration paysagère des installations ; - Démarche d'insertion depuis les bourgs environnants ; - Utilisation de matériaux adaptés aux paysages et ressources locales ; - Protection des cônes de vue ; - Faire appel à des paysagistes et s'appuyer sur leur expertise ; - Expérimenter la création de permis paysager.	Porteurs de projets ; CD79 ; ABF ; Chambre d'agriculture 79 ; paysagistes concepteurs	Co-financements par les porteurs de projets ; subventions Région, Europe (LEADER, FEDER...), SIEDS (syndicat énergie 79)	Court terme
Privilégier le développement des projets ENR sur les sites bâtis existants ou terrains dégradés : - Accueil installations photovoltaïques : bâtiments d'activités représentent des grandes surfaces de toitures plates et parkings qui peuvent accueillir des panneaux PV ; - Réalisation d'audits énergétiques pour accompagner les entreprises dans la requalification de leurs installations ;	Entreprises privées des zones d'activités ; CCI ; communes ; ALEC ; BE audits énergétiques ; CAUE79	Faible investissement	Court terme
■ SENSIBILISATION ET PÉDAGOGIE			
Encourager les projets concrets et démonstrateurs en faveur de la transition énergétique : - Conseil et accompagnement aux porteurs de projet (publics et privés) pour favoriser une intégration de qualité des dispositifs de production d'énergie ; - Communication autour des projets exemplaires.	CAUE79 ; Associations ; CCI et CA ; UDAP	investissement des partenaires en interne pour réalisation fiches conseils, animation, diffusion, etc.	Court terme

▲ PRINCIPE D'ACTION : FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES UN ACTE TRANSVERSAL DANS CHAQUE PROJET D'AMÉNAGEMENT LOCAL

À son échelle et sur une thématique donnée, tout projet local est l'opportunité de développer la production d'énergies renouvelables du territoire ou d'en réduire la consommation. Cette démarche encourage davantage un développement plus harmonieux et acceptable à la différence de projets énergétiques d'ampleur et monofonctionnels.



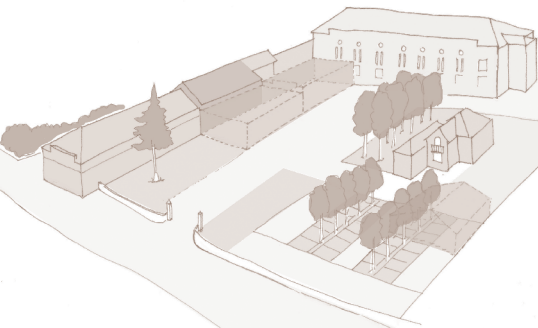
▲ ÉOLIEN, BOIS ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS DOUX

Dans la **fiche action B4**, il est proposé d'envisager le développement conjoint de parcs éoliens et de projets agroforestiers. L'objectif est d'encourager les retombées positives en matière de biodiversité des espaces cultivés, mais aussi de diversifier les sources de production d'énergie avec l'introduction du bois. L'ensemble s'articule et se justifie par le passage d'un itinéraire encourageant les modes de déplacement doux.



▲ PRODUCTION LOCALE ET BOIS ÉNERGIE

La **fiche action B3** s'attache à illustrer des pistes pour reconquérir la richesse patrimoniale et écosystémique des vallées, notamment en lien avec ses activités agricoles (lien **fiche B2**). Il est ici question d'esquisser des pistes pour le retour d'un élevage local de plein air (stockage de carbone dans les prairies) et contribuant à l'entretien de paysages ouverts et de parcelles forestières (production de bois énergie sur d'anciennes friches).



▲ COMMERCE DE PROXIMITÉ ET SOLAIRE

À partir de l'exemple de la reconversion de la laiterie de Lezay, la **fiche action A1** décrit la trajectoire possible d'un monument industriel du territoire qui pourrait offrir de nouveaux services et commerce localement, limitant ainsi les besoins en matière de déplacement tout en valorisant le patrimoine Mellois. Les surfaces importantes des bâtiments laissent envisager une possible occupation par des panneaux photovoltaïques sur un espace déjà construit.

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DE L'ACTION

OUTILS DISPONIBLES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Guide de l'éolien (évolutif)
- Guide du photovoltaïque (en cours)
- Charte AUT (chambre d'agriculture 79)
- Cadastre solaire (SIEUS)
- Dispositif "Eko-sentia"
- Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergie Renouvelables (S3RENr)

OUTILS À CRÉER

- **Destination TEPOS** : méthode de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les collectivités locales et acteurs locaux, en vue de la construction de plans d'action énergie sur les territoires.
Contact : Association Négawatt
- **E.T.A.P.E Paysage** : s'appuie sur la démarche paysagère pour permettre la co-construction du futur paysage énergétique d'un territoire et aider à spatialiser ses ambitions énergétiques. ETAPE Paysage a été pensé en complémentarité avec le dispositif Destination TEPOS, il s'inscrit dans la suite de ce dispositif. **Contact : Collectif Paysage de l'Après Pétrole**

INDICATEURS DE SUIVI

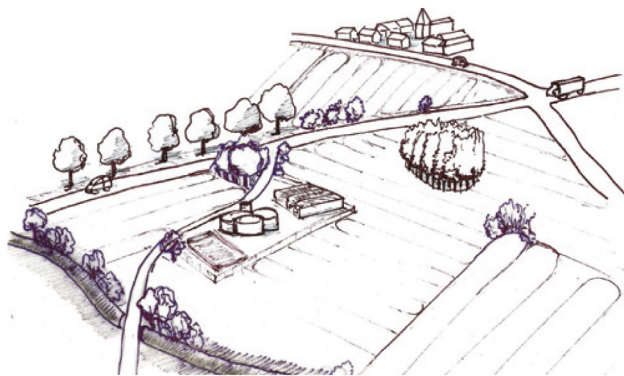
- **Nombres de projets énergétiques (privés ou publics) mis en œuvre**
- **Nombre d'action de communication et de sensibilisation effectuées**

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE

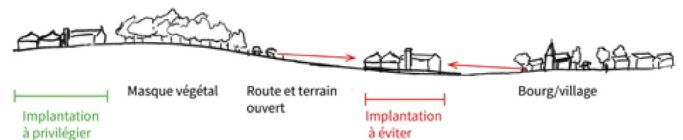
► GUIDE D'INSERTION PAYSAGÈRE DES UNITÉS DE MÉTHANISATION AGRICOLE EN SEINE-ET-MARNE (77)

"Le diagnostic des vues à préserver peut être fait grâce à l'intervention d'un paysagiste concepteur sur le projet, qui complètera le projet réalisé par un architecte. Ainsi, les vues retenues seront enrichies dans le cadre du projet d'aménagement, par des éléments paysagers de valeur positive aux yeux de la majorité de la population."

Source : CAUE 77



Intégrer des points de vue variés vers le méthaniseur © caue77



Choix des implantations en relation avec les boisements et les villages © caue77

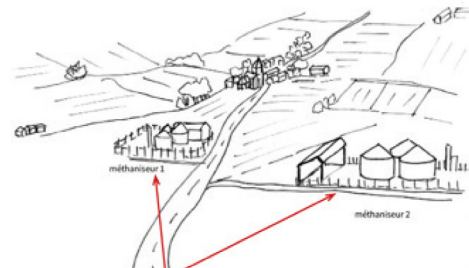


Schéma des situations de vis-à-vis à éviter grâce aux masques plantés © caue77

► RECONVERSION D'UN ANCIEN SITE INDUSTRIEL EN ÉCO-CENTRE AVEC TOITURE PV - VARENNES SUR ALLIER (79)

"Sur ces anciens bâtiments militaires, l'État et ses partenaires ont mis en place un ambitieux dispositif d'accompagnement territorial concrétisé par un contrat de redynamisation du site de défense (CRSD). Plusieurs projets sont prévus dans ce contrat, dont la création d'un pôle départemental pour le développement des filières bois-énergie et bois bâtiment, de l'éco-construction et de la rénovation énergétique, ainsi que l'implantation d'entreprises sur le site."

Source : Urbasolar



COMMENT UTILISER CETTE FICHE ?

La réalisation de cette fiche action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du plan de paysage du Mellois en Poitou. Elle découle d'un diagnostic et d'une stratégie paysagère élaborés collectivement avec les acteurs du territoire entre 2019 et 2022. Cette fiche est conçue pour une lecture autonome en lien avec sa thématique. Pour une vision plus globale de la politique paysagère du Mellois en Poitou, retrouvez les autres fiches-action et les cartographies stratégiques complètes dans les documents de l'étude mis à disposition par la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher de la Direction de l'Aménagement et de l'Habitat de la communauté de communes.